



DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE BRETAGNE

9, rue du Clos Courtel
CS 34308
35043 RENNES Cedex
Téléphone : 02 99 27 66 66
Télécopie : 02 99 27 66 70

Rennes, le 16 JUIL. 2004

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Etablissements TIMAC Quai Intérieur et TIMAC Indusma.

Les sociétés TIMAC Quai Intérieur et TIMAC Indusma ont été autorisées respectivement par arrêtés préfectoraux du 9 avril 1993 et 23 mai 1980 à exploiter à SAINT-MALO des établissements spécialisés dans la fabrication d'engrais.

La société TIMAC Quai Intérieur est autorisée pour les activités de broyage des minéraux, séchage et fabrication d'engrais.

La société TIMAC Indusma est autorisée pour la fabrication de superphosphates minéraux, séchage et granulation mélange de produits minéraux.

Au cours d'une visite des établissements le 10 janvier 2001, il a été demandé à l'exploitant :

- ✓ de mettre ses établissements en conformité contre le risque foudre,
- ✓ d'engager une réflexion sur les rejets aqueux (eaux pluviales notamment) des sites,
- ✓ de régulariser la situation administrative des établissements au regard des évolutions éventuelles du site ainsi que des évolutions réglementaires importantes survenues depuis les autorisations.

Malgré différents courriers, l'exploitant n'a toujours pas déposé les dossiers de régularisation demandés.

Nous proposons donc que le dépôt de ces dossiers soit prescrit à l'exploitant par arrêté préfectoral complémentaire.

L'exploitant, consulté sur ces projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires, nous a indiqué par courrier du 5 juillet 2004 ne pas avoir de remarques sur ces documents et prévoir le dépôt des dossiers au cours du troisième trimestre 2004.

En conséquence, nous proposons que les membres du Conseil Départemental d'Hygiène soient consultés sur les projets d'arrêtés préfectoraux ci-joints sur lesquels nous émettons un avis favorable.

L'Inspecteur des Installations Classées

Copies : chrono
dossier
EI2S

